

INTRODUCTION

L'internat des Chassagnes souhaite contribuer au projet éducatif de l'établissement. Il se donne deux objectifs :

- Participer à la réussite scolaire des élèves
- Apporter un accompagnement éducatif

Il constitue un lieu de vie comprenant :

- des moments réservés au travail scolaire
- des moments de vie collective : repas, nuits, sorties et activités libres

Son règlement intérieur spécifique vient en complément des règlements intérieurs du collège ou du lycée.

Ce règlement ne met pas l'accent sur « les interdits » mais se définit plutôt comme l'organisation d'une vie harmonieuse pour chacun. Nous souhaitons mettre l'accent sur des valeurs auxquelles nous restons vivement attachés :

- Respect des autres et respect des lieux
- Honnêteté
- Solidarité
- Goût de l'effort et du travail bien fait pour réussir

L'équipe d'encadrement de l'internat (1 directeur et 3 éducateurs) se donne pour tâche prioritaire l'écoute, le dialogue, l'aide pendant les études et le bien-être des élèves pensionnaires.

Elle est très consciente de ses responsabilités éducatives et compte sur les parents pour appuyer et renforcer les principes de vie énoncés dans ce règlement qui **devra être signé par l'élève et par les parents**.

ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE DE L'INTERNAT

1) Les temps de travail

Les études du soir sont obligatoires pour tous les internes. Aucune dérogation n'est accordée.

C'est un moment nécessaire et indispensable de travail pour la réussite scolaire. Des enseignants aident les élèves qui le souhaitent lors de la 1^{ère} étude

Le calme, le respect des consignes, et du travail des camarades sont formellement exigés.

L'arrivée à l'heure est impérative, tout retard sera sanctionné, car l'élève est déjà dans l'enceinte de l'établissement. Il doit se diriger vers la salle d'étude 5 minutes avant l'heure fixée, et non attendre que le surveillant vienne le chercher. Deux retards dans le même mois entraîneront une sanction.

LYCÉE	
Horaires été Cycle terminal	
1 ^{ère} étude Travail individuel	18H00 – 19H15
2 ^{ème} étude 1 ^{er} /Term	20H00 - 20H45
Horaires d'hiver	
1 ^{ère} étude Travail individuel	18H00 – 19H15
2 ^{ème} étude	20H00 – 20H45 ou 20h15 – 21h

LOU RUGBY + FFR + LHC		COLLÈGE	
Horaires été		Horaires été	
1 ^{ère} étude Travail individuel Pour tous	18H00 – 19H00	1 ^{ère} étude Travail individuel Pour tous	18H00 – 19H00
2 ^{ème} étude 4/3 ^{ème} 2de/1 ^{er} /Term Lou Rugby	21h00 – 22h	2 ^{ème} étude 5/4/3 ^{ème}	20H00 – 20H45 (selon les résultats de l'élève)
Horaires d'hiver		Horaires d'hiver	
1 ^{ère} étude Travail individuel	18H00 – 19H00	1 ^{ère} étude	18H00 – 19H00
2 ^{ème} étude	20H00 – 20H45 ou 21h15 – 22h00 (après les entraînements)	2 ^{ème} étude (selon les résultats de l'élève)	20H00 – 20H45

Les études se feront dans les salles de permanence (bâtiment du lycée) et en salle informatique selon le travail demandé.

Le mercredi, pour les élèves restant à l'internat ou ayant une autorisation de sortie de l'après-midi, les horaires d'études sont de 17h30 à 19h00, tous élèves confondus. Le retour sera donc à 17h15 impérativement (sauf activités sportives ou culturelles dûment certifiées).

Les élèves seront placés un par table selon un plan de classe établi par l'éducateur en début d'année. Le plan sera valable tout au long de l'année scolaire.

En début d'étude, les élèves doivent réfléchir à ce dont ils auront besoin pour travailler correctement (feuilles, compas, livres, exercices ...). Ils pourront éventuellement, avec l'accord de l'éducateur, emprunter du matériel à un camarade. Ceci se fera en début d'heure uniquement, et non tout au long de l'étude, afin de ne pas déranger le groupe. En étude, les élèves collégiens et lycéens doivent travailler seuls et en silence. Le travail en petit groupe pourra être autorisé ponctuellement par l'éducateur et selon le travail demandé par un professeur.

Pour les lycéens, le travail en groupe sera possible pendant la 2^e étude.

Les retards ne seront acceptés que dument justifiés (activités culturelles ou sportives, RV médicaux, avec justificatifs) En l'absence de ces éléments, l'élève sera en retenue le mercredi après-midi.

Tout retard au-delà de 10 minutes sans motif valable sera sanctionné.

ACCES A L'INTERNAT : Les élèves n'ont pas accès à l'internat la journée.

2) Le temps des repas

Horaires :

Petit déjeuner : à partir de 7h15 et jusqu'à 8h00.

Repas du soir : 19h et 19h30. et après l'entraînement pour les sportifs (lou rugby et Lyon Hockey Club)

Le repas est un moment convivial qui doit se dérouler dans le calme et l'ordre.

Les téléphones, les baladeurs et les jeux sont interdits à l'entrée du self.

Une télévision est mise à disposition des élèves, pour leur permettre de suivre les actualités.

Les collégiens iront au self en groupes accompagnés par l'éducateur référent.

Une commission cantine sera mise en place pour permettre aux élèves de participer à l'élaboration des menus.

3) Le temps libre

- Après les cours :

Les internes sont autorisés à utiliser les portables à partir de 16h30, en dehors des bâtiments du collège et du lycée ou au foyer.

Pour les collégiens : 16h45 -17h45. Goûter + Activités encadrés par un éducateur. (17h45 à 17h55 mise en place de l'étude)

Pour les lycéens : de 17h30 à 17h50/ cycle terminal. Récréation et goûter. (17h50 à 18h mise en place de l'étude)

- Après le repas de soir :

Les élèves peuvent occuper leur temps libre sur les terrains de sport (selon le temps et la saison) et au foyer.

4) Le lever et le coucher des élèves

Les chambres : les élèves sont affectés dans les chambres en début d'année. Ils ne peuvent changer de chambre qu'avec l'accord des éducateurs.

Les internes n'ont pas accès à l'internat pendant la journée pour des raisons de sécurité.

Chaque élève dispose d'une armoire qu'il est impératif de maintenir fermée à clef après usage.

Collège :

Réveil : à 7h00

Extinction des feux : *HIVER* au plus tard 21H15 *ETE* au plus tard 21H30

Les collégiens doivent être impérativement dans leur chambre à l'extinction des feux.

Ils devront impérativement prendre leur douche avant 21h dernier délai et brossage de dents avant l'extinction des feux, dernier délai.

Lycée :

Réveil : à 7h00

Extinction des feux : à 22h00. Les élèves doivent être impérativement dans leur chambre et avoir rendu leur téléphone portable à 21h50.

Ils devront impérativement prendre leur douche et brossage de dents avant 21h45, dernier délai.

Pour tous : Une bonne qualité de sommeil est un élément indispensable à la bonne santé. Nous réclamons le respect absolu du sommeil de chacun et le silence est exigé après l'extinction des feux

5) Sortie des élèves le mercredi

Pour nous permettre d'organiser des activités le mercredi, il est demandé aux familles d'adopter un régime (sortie autorisée ou non) et de s'y tenir.

Aucune sortie ne sera accordée à l'élève sur sa seule demande. L'autorisation doit nous **parvenir le lundi ou, au plus tard, le mardi soir 17h30. Les autorisations hors délai seront refusées L'établissement se réserve le droit de refuser une autorisation selon les résultats scolaires ou le comportement.**

Le mercredi, pour les élèves restant dans l'établissement l'après-midi, il leur sera proposé diverses activités surveillées : football, basket-ball, ping-pong, Internet, jeux de sociétés, atelier jardinage, atelier cuisine.

Certains mercredis après-midi, l'internat organise des sorties surveillées à caractère récréatif et culturel telles que : lasergame, patinoire, bowling, cinéma, accrobranche, trampoline park, etc.

Un calendrier sera établi et envoyé aux parents. Pour les sorties, une autorisation **valable toute l'année, signée**, sera remis à chaque famille.

6) Santé des élèves

L'interne malade durant la journée (08h00-17h30) se rendra à la salle de repos du lycée ou collège où il sera pris en charge et la famille en sera averti. Il ne pourra en aucun cas rester alité à l'internat.

Les élèves sous traitement (occasionnels ou durable) doivent impérativement le signaler au responsable de l'internat et lui remettre un double de l'ordonnance.

Les déodorants présentés sous forme de spray sont strictement interdits pour des raisons de santé (risque d'Asthme pour les élèves allergiques) nous vous conseillons stick, roll-on (à bille), gel, crème, etc.

Les petits bobos seront traités à l'internat, mais il est préférable de nous laisser dès le début d'année une trousse avec les médicaments (ordonnance comprise) que votre enfant utilise en cas de maux de tête ou autres symptômes divers sur lequel il y sera indiqué le nom et prénom de l'élève.

Les parents seront contactés en cas d'hospitalisation nécessaire ou une maladie.

Comme dans l'ensemble de l'établissement, l'usage du tabac de l'alcool ainsi que toute autre substance illicite est formellement interdite à l'internat. En cas de non-respect de cette règle, une exclusion immédiate pourra être prononcée par le directeur de l'internat et ou le chef d'établissement.

7) Hygiène et propreté

Les élèves devront obligatoirement se déchausser à l'entrée des dortoirs et ranger leurs chaussures dans le placard prévu à cet effet, et se mettre en pantoufles.

Nous demandons à chaque élève de prendre une douche quotidienne.

La literie devra être ramenée à la maison pour être lavée tous les 15 jours.

Avant de descendre pour le petit-déjeuner, les élèves devront faire leur lit et ranger leur chambre et aucune valise ou autres effets ne doivent rester au sol.

8) Sécurité

L'élève interne est responsable de ses affaires et l'établissement ne peut être tenu responsable de la perte ou le vol de celles-ci. L'élève s'engage à respecter de manière absolue les interdictions suivantes :

- De fumer dans l'enceinte de l'internat ou dans les lieux ouverts ou fermés compris dans l'enceinte de l'établissement (Conformément à la loi du 1er février 2007)
- De brancher des appareils électriques
- D'utiliser des bougies ou toute autre source de chaleur ou de flamme

Les éducateurs se réservent le droit de procéder à des inspections pour vérifier le bon respect des consignes. L'établissement est soumis aux visites règlementaires de la commission de sécurité et organise des exercices d'évacuation.

Protection contre le vol :

-Avant de quitter les lieux, les élèves veilleront à ranger leurs affaires dans les armoires fermées à l'aide d'un cadenas qu'ils devront se procurer dès leur arrivée à l'internat.

-L'établissement ne peut être tenu pour gardien des effets personnels des élèves.

-Chacun doit s'interdire d'apporter au lycée, somme d'argent, vêtement ou objet de valeur susceptible de susciter la convoitise.

Evacuation incendie : Les dispositifs de sécurité doivent être IMPERATIVEMENT respectés. Le déclenchement de l'alarme doit être suivi de l'évacuation immédiate de tous les élèves. Des exercices auront lieu dans l'année. Lorsque l'ordre d'évacuation est donné (signal sonore persistant) les élèves doivent aussitôt quitter les lieux munis d'une couverture dans le calme, sous l'autorité de l'éducateur présent au dortoir et faire contrôler leur présence sur le lieu de rassemblement prévu.

IV. SANCTIONS

Les internes doivent appliquer ce présent règlement d'internat, complémentaire du règlement intérieur de l'établissement. Selon la gravité, le non-respect de ce règlement entraînera des sanctions, pouvant aller de l'observation, la retenue, des travaux d'utilité collective, à l'exclusion temporaire ou définitive de l'internat. Toute faute commise à l'internat entraînera une sanction. (Vols, insultes, humiliation envers un camarade, harcèlement, bizutage, etc.)

Tout manquement au règlement d'internat et faute commise au sein de l'internat entraînera une mise à pied conservatoire immédiate suivi d'un conseil de discipline.

Le non-respect des horaires et de l'obligation de se présenter à l'appel exposent les collégiens ou lycéens aux sanctions prévues au règlement intérieur de l'établissement.

Règles de vie :

Vous avez choisi l'internat du collège/ Lycée des Chassagnes comme lieu de vie et d'études, cela vous engage à respecter les règles de vie précisées dans le règlement intérieur remis lors de votre installation.

Il est impératif de respecter l'envoi des autorisations de sortie du mercredi après-midi. Dernier délai mardi soir 17h30 par mail à l'adresse : internat@leschassagnes.fr

Si non respect de votre part le mail sera refusé et votre enfant devra rester au sein de l'établissement.

Vos interlocuteurs : Les équipes éducatives,

L'équipe internat encadre les élèves dans tous les moments de leur vie à l'internat.

Contact directeur de l'internat M.RAF RAF **07 77 04 79 54**

Contact référent des Rugbymans M.DEGHIA **06 22 99 76 20**

L'équipe vie scolaire en journée est composée de 2 CPE (Mme OLAIZ au lycée, M. BELHAOUARI au collège) présents tous les jours de 8h à 17h30 joignable au **04 78 50 29 91**

Les CPE sont accompagnées d'une équipe d'éducateurs. - Pour les absences, urgences médicales, relation avec les familles, prendre contact avec les CPE par mail à l'adresse internat@leschassagnes.fr

Bonne année scolaire à tous !

Il est rappelé que l'internat est un service rendu aux familles et non une obligation légale et qu'à ce titre l'exclusion définitive de l'internat est du ressort du Chef d'établissement et du directeur de l'internat.

La chef d'établissement
Mme MALAVAL

Les éducateurs de l'internat
M.LADOGANA/ M.DEGHIA / M.VERZY

Le directeur d'internat
M.RAF RAF

ENGAGEMENT PERSONNEL DE L'ELEVE (A remplir intégralement)

Je soussigné (nom prénom)

Elève en classe de

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'internat et m'engage à le respecter toute l'année scolaire.

Signature Elève :

Date :

DECLARATION DE PRISE DE CONNAISSANCE DES PARENTS

Vu et pris connaissance :

Signature des Parents ou Tuteur.

Date